

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 21 octobre 2024 à midi, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant dans l'objet du message;
 - **« Question ou commentaire relatif au Premier projet de règlement numéro 382-34-2024 »**
 - **« Question ou commentaire relatif au Projet de règlement numéro 382-35-2024 »**
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant sur l'enveloppe:
 - **« Question ou commentaire relatif au Premier projet de règlement numéro 382-34-2024 »**
 - **« Question ou commentaire relatif au Projet de règlement numéro 382-35-2024 »**

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard